

Comment y participer ?

Chaque AED dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement **d'une demande d'autorisation d'absence** (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage.**

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

Nom, Prénom-Grade et Fonction
Etablissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du __au__ pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera.....

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)

STAGE AED de 9h30 à 17 h LE JEUDI 12 NOVEMBRE Dans les locaux du SNES à ARCUEIL (RER B station Arcueil - Cachan)

Assistants d'éducation: Indispensables... et pourtant méprisés

Depuis l'extinction du recrutement sous statut de MI-SE et son remplacement par celui d'Assistant d'Education en 2003, bine moins favorable aux personnels, on assiste à une dégradation fulgurante de la vie des personnels de surveillance pour qui le qualificatif de « pions » de l'Education nationale prend désormais tout son sens.

C'est contre cette précarité, contre les conditions de recrutement, d'emploi et de service qu'elle entraîne, contre l'arbitraire qu'elle permet trop souvent, que le SNES-FSU se bat.

Améliorer les conditions de travail et offrir un avenir à tous les assistants d'éducation, c'est possible !

La rentrée 2008 a été marquée pour les assistants d'éducation par deux nouveautés que le SNES revendique depuis 6 ans. Pour la première fois, les AED ont voté pour élire des représentants dans les Commissions Consultatives Paritaires mises en place pour tous les non-titulaires. Le SNES continue à se battre pour que ces CCP deviennent un outil complet de défense. Seconde nouveauté : les AED ont obtenu des jours d'autorisation d'absence sans récupération pour préparer et passer les examens et concours.

Il faut aller plus loin. Le SNES revendique l'augmentation du crédit d'heure à la formation et qu'il soit obligatoirement accordé à tous. Chaque AED doit pouvoir valider les acquis de son expérience, notamment pour les AVS, et avoir accès à des formations qualifiantes.

Comment faire bouger les choses ?

En venant au stage qui a pour objet de donner un certain nombre d'informations sur la situations des AED dans l'académie. Il sera aussi et surtout un moment d'échanges, de réflexion et de construction d'actions collectives indispensables pour contraindre le gouvernement à faire d'autres choix.

Animé par Alexandra Tkaczynski
Responsable nationale du secteur AED

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à SNES VERSAILLES 3 rue Guy de Guyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex.
Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____
Établissement : _____ Ville : _____
Adresse personnelle : _____
Téléphone : / / / / / / / / / / E-mail : _____

Participera au stage AED du 12 novembre